

le bon jugement d'un grand nombre d'anciens militaires qui ont occupé des postes élevés sous le présent gouvernement. C'est loin d'être une question sans importance. Nous ne dépassons pas les droits de l'opposition en faisant valoir nos arguments contre le projet de loi.

Que devons-nous faire—simplement nous effondrer parce que nous savons que les partis moins nombreux à notre gauche voteront pour le gouvernement et que nous ne pourrions empêcher que le bill soit adopté? Allons-nous simplement dire: «Nous serons vaincus de toute façon; alors, à quoi bon lutter?» L'opposition a un autre rôle à jouer. Si nous avons des convictions solides sur un sujet à l'étude, nous devons les exposer. Si une partie de l'opinion publique s'oppose à une mesure dont nous sommes saisis, notre devoir est de le signaler à la Chambre des communes dans l'espoir que le gouvernement modifiera son projet de loi, en remettra l'adoption à plus tard ou le retirera. Voilà la situation où nous en sommes actuellement.

Je n'accepte pas que la Chambre des communes tout entière doive s'incliner devant la volonté du gouvernement quand il présente une mesure. Voilà sur quoi se fonde l'attribution du temps, monsieur l'Orateur. Le premier ministre (M. Pearson) et le chef du NPD ont proposé qu'on procède à l'attribution du temps avant—j'aimerais pouvoir souligner ce mot dans le compte rendu—avant qu'un débat commence. Rien n'est plus ridicule, rien n'est plus insensé.

Ce n'est qu'une fois un débat amorcé et en marche que l'on découvre parfois les particularités et les imperfections du bill à l'étude. J'ai été témoin de cela bien des fois. Par exemple, si une période de temps avait été attribuée pour l'examen du bill sur les transports, avant le commencement du débat, et avait été limitée à deux jours pour l'examen au comité plénier, nous aurions eu un bill bien plus mauvais que celui qui a finalement été adopté, car les nombreux amendements proposés par tous les groupes de la Chambre l'ont transformé. Il a fallu beaucoup de temps pour présenter et discuter de tous ces amendements. Voilà une des raisons pour lesquelles je suis opposé à l'attribution d'une période de temps.

J'ai fait je ne sais combien d'études sur les sessions de cette Chambre. J'ai déjà consigné la chose au hansard et je ne veux pas répéter sans cesse ce que j'ai dit dans le passé. Néanmoins, des mesures législatives ont toujours été adoptées à chaque session, et sans trop de difficulté, sauf dans le cas où des bills très controversables étaient à l'étude. J'ai

constaté que, dans une période de 15 sessions que j'ai examinées, de 40 à 60 mesures législatives avaient été adoptées dans chaque session. J'ai déjà dit que, dans une session d'une durée moyenne de 150 jours, la Chambre devrait pouvoir terminer la majeure partie de ses travaux et adopter de 40 à 60 mesures si le programme est soigneusement élaboré.

La présente session est l'une des plus longues et des moins bien menées de l'histoire du Canada. Il est tout simplement ridicule de siéger ainsi durant 245 jours, soit au-delà de l'année civile, puisque la session a débuté en janvier de l'an dernier et qu'elle prendra peut-être fin en mai de cette année. C'est une absurdité. Cette session aurait dû prendre fin en décembre. Une nouvelle session aurait dû commencer au mois de janvier de cette année du centenaire, dont elle aurait dû être digne. En une telle année, j'en aurais exclu toute affaire aussi litigieuse que la mesure à l'étude.

C'est une honte criante qu'en l'année de notre centenaire nous soyons forcés d'adopter un mauvais projet de loi à l'égard duquel il n'y a nul lieu de se presser et qui a entraîné la clôture ou la restriction du droit de parole à la Chambre. En voilà une façon de célébrer le centenaire! Le premier ministre a tourné le Parlement en dérision.

La session aurait dû prendre fin en décembre. A l'époque, j'ai proposé aux vis-à-vis que même si nous avions encore à disposer du bill sur les transports et du bill sur l'unification, si la session prenait fin en décembre nous étions disposés, toujours de commun accord, à inscrire ces mesures au *Feuilleton* de 1967, au même rang qu'en 1966. Au lieu d'aborder l'étape du comité en ce qui concerne le bill sur les transports, la deuxième lecture et d'autres procédures du genre, nous aurions accordé à la mesure, à la Chambre, la même place qu'elle occupait en décembre, mis fin à la session, eu un nouveau discours du trône, poursuivi nos travaux de façon ordonnée et nous aurions été saisis de motions de subsides et de prévisions budgétaires.

Regardez dans quel pétrin nous nous trouvons—245 jours de session et on parle de recommencer une nouvelle session au mois de mai. Le premier ministre tâtonne, ne sachant pas très bien ce qu'il y a lieu de faire entre le mois de mai et le 1<sup>er</sup> juillet. Nous devons peut-être siéger pendant tout les mois de juillet et d'août, a-t-il dit, et il a énuméré une liste de mesures législatives, aussi longue que mon bras, qui demandera bien deux ans avant d'en venir à bout.

Nous avons déjà adopté 85 mesures législatives au cours de la présente session. Il est